

Ouverture de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 317;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0317_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Séance du 21 thermidor an II

(vendredi 8 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Douai)

La séance est ouverte à onze heures.

1

Un membre du comité de correspondance fait lecture des lettres et adresses envoyées, par lesquelles diverses sociétés populaires et autorités constituées, dont la nomenclature suit, félicitent la Convention sur son énergie à terrasser les triumvirs dans la journée du 9, sur ses glorieux travaux et sur les victoires remportées par les armées de la République;

SAVOIR :

Les sociétés populaires de Libreville^a, Niort^b, Bar-sur-Ornain^c, Sarre-Union^d, Santeuil^e, Chambéry^f, Vesoul^g, Brest^h, Charollesⁱ, Roanne^j, Bazas^k, Cusset^l, Pithiviers^m, Mayeⁿ, Pamiers^o, Foug^p, Lamothe-Landerron^q, Breteuil^r, Commune-Affranchie^s.

La société populaire régénérée de Libreville, département des Ardennes (1), félicite, par une adresse votée à l'unanimité, la Convention sur la chute des conspirateurs dans la nuit du 9 au 10 thermidor.

La Convention ordonne la mention honorable, et l'insertion au bulletin.

Les officiers municipaux, conseils-généraux et citoyens des communes de Brest^t, Clamecy^u, Chilleurs^v, district de Neuville; Lure^w, département de la Haute-Saône; Vesoul^x, Champlan^y, Toulouse^z;

Les administrations de district de Carismont^a, ci-devant Saint-Aignan; Mouzon^b (Meuse) et Lamarche^c, département des Vosges;

Les administrations de département de la Dordogne^d et de la Manche^e;

Les tribunaux civils et criminels de Vézelize^f, Douai^g, et du département des Vosges^h;

Les comités révolutionnaires de Vesoulⁱ, Brest^j et Privat^k;

La garnison de Brest^l; la compagnie des canonnières de la section de l'Homme-Armé, en station à Alençon^m; le conseil d'administration de la garde nationale de Vesoulⁿ; le 13^e régiment de chasseurs à cheval^o; la garde

nationale sédentaire de la commune de Bapaume^p, et le chef de l'état-major général de l'armée des Côtes-de-Cherbourg^q.

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces différentes adresses, et leur insertion au bulletin (1).

a

[La sté popul. régénérée de Libreville (2) à la Conv.; Libreville, 16 therm. II (3).

Un tiran couronné avait appesanti sur la nation son sceptre de fer; vous avez rappelé la nation à l'usage de ses droits inaliénables et le tyran ne fut plus. Les nobles et les prêtres frémissaient de rage à cette nouvelle : la chute du trône entraînait avec elle leurs coupables espérances; ils remuèrent toute l'Europe et y allumèrent les feux de la guerre. Le peuple français se réveilla pour la seconde fois, et chassa les hordes de brigands qui avoient projeté de dévaster son territoire, et de le remettre aux fers. La tyrannie étrangère fut vaincue partout; mais elle compta plus sur les dissensions intestines, sur les torches de la guerre civile, qu'elle eut soin d'attiser au milieu du berceau de la liberté, que sur la force de ses armes. Des traîtres déguisés, des conspirateurs fameux, nés du sang autrichien ou soudoyés par les guinées anglaises, complotaient sourdement contre la patrie, et déchiraient son sein; mais la justice nationale était là; mais le peuple était debout et la Convention avait juré de sauver la patrie.

Robespierre, l'infâme Robespierre, dont le nom désormais rappellera l'assemblage de toutes les scélératesses, dont le nom vaudra, en horreur, celui des Catinilas (*sic*), des Céthegus, des Cromwells, voulait donc, sous le masque de la vertu, tuer le patriotisme, assassiner la liberté et relever sur les ruines du peuple, le trône de ses tyrans !

Hanriot, Saint-Just et Couthon, ses dignes complices, avoient donc ourdi la trame de ce nouveau crime, et projeté d'égorger la représentation nationale... O crime ! ô forfait ! en vain vous vous voilâtes des ténèbres de l'iniquité; vous aviez même invoqué la nuit, et la

(1) P.-V., XLIII, 108-109.

(2) Ci-devant Charleville, Ardennes.

(3) C 315, pl. 1263, p. 21. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl.).

(1) Voir ci-dessus, 1^a.